**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT D'AUVERGNE**
Site de Marmilhat - BP 45 - 63370 LEMPDES

Service Régional de l'Alimentation
Tél. : 04.73.42.14.83- Fax : 04.73.42.15.41

Christelle DHAINAUT
le 23 avril 2013

Groupe de travail « améliorer l'alimentation des personnes les plus démunies» Compte-rendu de la réunion du jeudi 18 avril 2013

Présents :

ARS (Agence Régionale de Santé)	PATUREAU-MIRAND Béatrice
CCAS de Saint Flour (Centre Communal d'Action Sociale)	MEDARD Serge SOLIER Patrice
Conseil Général 63	DUFLOS Mathias
DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)	LECOMTE Christophe
Epicerie solidaire du Bocage bourbonnais	FENET-DERANGERE Catherine PETITJEAN Jennifer, CESF
IREPS Auvergne(Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé)	COGNET Jean-Philippe
ISIS (Association Issoire Santé Insertion Social)	DELARBRE Daniel
Maison de l'alimentation	AUBAC Astrid, assistante sociale
Mutualité Française Auvergne	MOTTE Catherine
Préfecture Auvergne, SGAR (Secrétariat Général aux Affaires Régionales)	COSTILLE Florence
Tous ensemble Thiers (association, épicerie)	BROSCH Rouhama PUISSANT Marie-France
DRAAF SRAL Auvergne	JORDAN Annick DHAINAUT Christelle

Excusés : ADEME (Geoffrey PRIOLET), A.N.D.E.S (Céline VERNHES), Aurillac Ville PNNS (Françoise MONTOURCY), CLCV (Marie-Jo INÇABY), ISIS (Annabelle VAUX), CRESNA (Delphine FAUCON)

Rappel de l'ordre du jour :

- habilitation régionale des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire
- faisabilité d'une cartographie de l'aide alimentaire en Auvergne pour faciliter les contacts entre donateurs et associations
- appel à projets
- présentation de l'action « Evolution de l'association Revivre afin de répondre au mieux aux besoins de l'aide alimentaire »
- invitation à la présentation de l'outil Legumady (kit d'animation sensoriel et jeu de plateau coopératif) du 04 juin 2013
- présentations :

guide « guichet unique de l'aide alimentaire- mode d'emploi » rédigé par le CCAS de Saint Flour
bilan du dispositif national de formation et d'accompagnement méthodologique pour les intervenants de l'aide alimentaire

- discussion

Introduction

La politique publique de l'alimentation vise à assurer à la population l'accès, dans des conditions économiquement acceptables par tous, à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables.

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a fixé pour la période 2013-2017, les grandes orientations et les priorités de la politique publique de l'alimentation en région.

Les 3 priorités nationales pour 2013 :

- **La justice sociale**
  - Contexte : redéfinition du PEAD
  - Favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité
  - Préserver et promouvoir le modèle alimentaire français comme facteur de lien social, réaffirmer la nécessité du temps du repas
  - Lutte contre le gaspillage alimentaire (Pacte national prévu pour juin 2013)
- **La jeunesse**
  - Au cœur d'un dispositif d'éducation à l'alimentation et de promotion d'un comportement alimentaire équilibré
  - Le repas = levier de prévention et de sensibilisation
  - Favoriser le rapprochement avec un secteur porteur d'emploi (transmission des savoirs, valorisation des métiers…)
- **Un ancrage territorial de la politique au plus près des citoyens**
  - **Partenariats pour soutenir, favoriser et fédérer les initiatives locales**
    - Collectivités territoriales + acteurs du secteur agro-alimentaire pour renouer le lien entre le consommateur et son alimentation
    - Produits locaux
    - Notamment en restauration collective.

RappelS :

- en 2012, **les pages « alimentation » du site internet de la DRAAF** ont été entièrement refondues : les consulter sur http://draf.auvergne.agriculture.gouv.fr/Alimentation,340
- **Le rapport d'activités 2011-2012** de la déclinaison régionale de la politique publique de l'alimentation en Auvergne peut y être téléchargé à l'adresse suivante : http://draf.auvergne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/201212_alimentation_Rapport_activite_DRAAF_SRALAuvergne_cle03ec84.pdf)

Habilitation régionale des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

Le mécanisme d'habilitation est prévu dans l'**article L. 230-6 du code rural et de la pêche maritime** « Art. L. 230-6. - L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies. Cette aide est apportée tant par l'Union européenne que par l'État ou toute autre personne morale. (...)
Seules des personnes morales de droit public ou des personnes morales de droit privé habilitées par l'autorité administrative, pour une durée et selon des conditions et modalités fixées par dé-

cret en Conseil d'État, peuvent recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire.
Les conditions fixées par décret en Conseil d'État doivent notamment permettre de garantir la fourniture de l'aide alimentaire sur une partie suffisante du territoire et sa distribution auprès de tous les bénéficiaires potentiels, d'assurer la traçabilité physique et comptable des denrées et de respecter de bonnes pratiques d'hygiène relatives au transport, au stockage et à la mise à disposition des denrées. »

Textes réglementaires d'application :
Le décret N° 2012-63 du 19 janvier 2012 relatif à l'aide alimentaire prévoit les modalités d'habilitation des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire.
L'arrêté du 8 août 2012 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire
L'arrêté du 8 août 2012 relatif aux données chiffrées de l'aide alimentaire et aux modalités de leur transmission définit les données chiffrées, leur mode de construction et de collecte et la fréquence de leur transmission.
L'arrêté du 8 août 2012 relatif au cahier des charges et aux modalités d'organisation de l'appel à candidatures pour bénéficier des denrées obtenues soit au moyen des stocks d'intervention de l'Union européenne ou des crédits du programme européen d'aide aux plus démunis, soit au moyen des crédits du programme national d'aide alimentaire.

Les contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire sont toute aide, en nature ou en numéraire, apportée par une personne morale de droit public (Union européenne, Etat, collectivités territoriales, ou établissements publics) : mise à disposition d'un local ou de personnel, du règlement des factures d'eau, d'électricité ou de gaz d'une structure, mais aussi de la mise à disposition de denrées alimentaires ou de toute subvention publique.

Les personnes morales de droit privé qui souhaitent recevoir des contributions publiques doivent être habilitées selon deux procédures :

- **nationale** quand l'activité de la personne morale est à **vocation nationale**

L'arrêté du 25 février **2013** en fixe la liste :

- Association nationale de développement des épiceries solidaires ;
- Croix-Rouge française ;
- Fédération de l'entraide protestante ;
- Fédération française des banques alimentaires ;
- Fédération nationale des paniers de la mer ;
- Fondation de l'Armée du Salut ;
- Imagine 84 ;
- Les Restaurants du cœur - Les Relais du cœur ;
- Réseau Cocagne ;
- Revivre dans le monde ;
- Secours populaire français ;
- Société de Saint-Vincent-de-Paul.

- **régionale** pour les personnes morales de droit privé dont l'activité n'a **pas de vocation nationale.** L'habilitation sera accordée par le Préfet de région en **2014**.

Une note d'information synthétise les nouvelles dispositions relatives à l'aide alimentaire.
A télécharger à l'adresse
http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/note_information_dispositif_aide_alimentaire_cle8cf49d.pdf

Faisabilité d'une cartographie de l'aide alimentaire en Auvergne pour faciliter les contacts entre donateurs et associations

L'une des priorités pour l'amélioration de l'alimentation des personnes les plus démunies est d'augmenter les dons de magasins ou d'entreprises, en particulier de produits frais, type fruits et légumes et produits carnés. Ces dons existent mais restent trop peu importants au regard des besoins et problèmes spécifiques de santé des populations précaires.

La DRIAAF Ile de France a donc décidé de mettre à disposition gratuitement un **outil internet** qui est une **cartographie interactive des structures d'aide alimentaire de la région**. Les fiches des associations indiquent leurs caractéristiques permettant de cibler les dons : coordonnées, jours d'ouverture, de collecte, possibilités de transport réfrigéré...

L'ambition de l'outil est de permettre des dons de proximité et pour les entreprises qui ne peuvent donner que de petites quantités, de faire l'objet de collectes régulières par des associations d'aide alimentaire de proximité.

Cet outil permet également aux associations d'aide alimentaire d'indiquer leurs besoins (en type de produits comme en matière de bénévolat ou de mécénat de compétences, par exemple pour l'entretien d'installations frigorifiques, des prestations de diététicien nutritionniste... ainsi que les activités qu'elles souhaitent mettre en avant (ateliers cuisine, service de repas chauds...).

La DRIAAF Ile de France met cet outil à disposition des autres régions. Cf cartographie de la région Ile de France et notices de constitution et d'utilisation de l'outil à l'adresse :
http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Favorisons-les-dons-la

La cartographie de l'aide alimentaire en Auvergne complèterait le Guide des bonnes pratiques de l'aide alimentaire adapté pour l'Auvergne, en mars 2012, par l'Union Régionale des Industries Agro-Alimentaires (http://draf.auvergne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/guide_bonnesPratiques_aideAlimentaire_auvergne_mars2012_cle039215.pdf)

Discussion : intérêt des associations et CCAS pour cette cartographie ?
Echanges :

- Intérêt d'une mise à disposition pour les professionnels de la protection sociale pour qu'ils sachent comment et où orienter les personnes démunies
- enjeu : que la cartographie soit la plus complète possible (associations recensées et leurs caractéristiques) donc construire un argumentaire pour convaincre les associations
- un argument pour les CCAS serait de pouvoir faire un lien depuis le site de la collectivité vers la cartographie
- il serait souhaitable qu'apparaissent en ligne les capacités de transport et de stockage, notamment en froid (ça intéresse les entreprises) ; est-il possible de modifier l'outil cartographique dans ce sens ?
- demander à la DRIAAF quelles difficultés ont été rencontrées (problème des associations qui auraient du mal à remplir le tableau, pourquoi elles refuseraient de figurer en ligne...);
- comment se fera l'information aux donateurs potentiels ? Réponse : la DRAAF s'en charge, via ses partenaires professionnels
- quelle méthode de recensement des associations ? Courrier aux maires avec demande de communication des coordonnées des associations de la commune?

Rappel sur la Bourse aux dons :
http://alimentation.gouv.fr/bourse-aux-dons
En complément de la mise en relation directe et individuelle entre associations et entreprises, la Bourse aux dons peut permettre de gérer des dons de gros volumes difficiles à gérer par une association départementale ou régionale.
On y trouve la charte d'utilisation et une série de documents utiles (comment fonctionne le don, attestations de don,…).

Présentation de l'action « Evolution de l'association ReVIVRE afin de répondre au mieux aux besoins de l'aide alimentaire »

L'association « ReVIVRE dans le Monde » a pour objectifs principaux de venir en aide aux exclus du travail, par la réinsertion dans une structure socioprofessionnelle et de venir en aide aux exclus de la consommation par la collecte et la distribution de produits de nécessité courante.
ReVIVRE dans le Monde, créé en 1993, fédère 3 associations : ReVIVRE Ile-de-France, ReVIVRE Rhône-Alpes, et ReVIVRE Pays-d'Oc, composées de bénévoles, de permanents et de personnes en insertion.
Le fonctionnement est basé sur l'achat et la collecte de dons (produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien), le stockage et la redistribution-vente de ces produits à des associations et à des épiceries sociales.
L'association ReVIVRE dans le Monde a souhaité entreprendre une étude avec le concours de la DRIAAF d'Ile de France, des DRAAF Midi Pyrénées, Rhône Alpes et Auvergne afin :

- d'avoir un état des lieux du fonctionnement de chaque REVIVRE pour en déduire ses forces et ses points à améliorer dans son cadre de fonctionnement actuel, en se basant sur une analyse comparative et des échanges de pratiques
- de détecter les améliorations possibles du fonctionnement de l'association afin de contribuer au mieux au système de l'aide alimentaire, en formulant des propositions concrètes pour chaque ReVIVRE.

Pour **mieux comprendre les besoins des épiceries ou associations s'approvisionnant ou non auprès de ReVIVRE**, des enquêtes qualitatives sont réalisées auprès de 32 associations clientes et non clientes sur les 4 régions Ile de France, Midi Pyrénées Rhône Alpes et Auvergne (5 enquêtes) par le consultant TeK Agrofood.

Fin de l'action : octobre 2013.

Commentaires des participants :

- les épiceries de Thiers, St-Flour et Bourbon l'Archambault ont été enquêtées par le consultant TeK Agrofood). Une des épiceries n'achète pas actuellement car les prix sont un peu chers ; les autres achètent seulement les produits en promotion (il faut prendre le temps de tout regarder).
- information de l'épicerie de Thiers : les Paniers de la mer livrent gratuitement du poisson congelé à 2€/kg mais seulement pour un minimum de 650 kg, donc se grouper avec d'autres associations.

Invitation à la présentation de l'outil Legumady du 04 juin 2013 par Danielle PAUTREL de l'association « les sens du goût », expert en alimentation et en éducation au goût

Pour lutter contre les injustices alimentaires et améliorer l'accessibilité aux fruits et légumes, les interprofessions UNILET et INTERFEL, en collaboration avec le Ministère chargé de l'Alimentation, France AgriMer, A.N.D.E.S et les Sens du goût, ont élaboré un outil d'animation destiné aux structures gestionnaires de l'aide alimentaire : Légumady.

Légumady se compose d'un kit d'animation sensoriel pour faire (re)découvrir les légumes grâce aux cinq sens et le plaisir de les consommer, et d'un jeu de plateau coopératif qui permet aux bénéficiaires de l'aide alimentaire de jouer, échanger et partager leurs savoir-faire sur huit thèmes traitant de l'alimentation.
Les activités proposées permettent en outre d'échanger autour des représentations de chacun et de faire émerger les idées reçues.

Cette présentation de l'outil Légumady est destinée aux animateurs et bénévoles des associations de l'aide alimentaire, des centres sociaux, des conseils généraux, de l'IREPS,...

Des boîtes seront diffusées gratuitement après la journée du 4 juin 2013.

Présentation du guide « guichet unique de l'aide alimentaire- mode d'emploi » rédigé par le CCAS de St-Flour : Patrice SOLIER (Cf. diaporama)

L'accompagnement social par un travailleur social de l'épicerie : la clé de la réussite !
Le temps de travail du travailleur social correspond à un mi-temps pour l'instruction et l'accompagnement de 25 bénéficiaires en file active (employeur = CCAS).

Les personnes accueillies sont aidées pour repasser au-dessus du seuil de reste à vivre de 7 € par jour. Elles sont accompagnées avec un Contrat d'objectifs parfois léger (par exemple reprendre le lien avec l'assistante sociale de secteur), pas d'obligation de suivre une « formation budget ».
La plus-value d'une épicerie sociale par rapport aux bons alimentaires, c'est qu'elle propose un accueil, offre des activités créatrices de lien social, à des bénéficiaires qui cumulent les difficultés.

Pour la Maison de l'Alimentation d'Ambert, il faut reconstruire un lien. Remettre l'acteur au centre du dispositif et le rendre autonome. Mais il y a une première étape où il faut faire de l'assistanat.
Certaines personnes ne veulent pas rencontrer l'assistante sociale, elles n'y sont pas obligées.

Suite aux débats suscités par le guide, M.Lecomte de la DRJSCS rappelle que « chacun a sa philosophie, on peut en discuter des heures. Sur du vrai ou du faux, on fait passer des messages, mais on suscite aussi des débats ! »

Communication du guide et de l'expérience du guichet unique :

- Diffusion du guide auprès de l'Association des Petites Villes de France.
- Mise à disposition sur le site internet de la ville de Saint Flour.
- Présentation de l'épicerie à des porteurs de projet (collectivités ou associatifs) des villes moyennes.

Bilan du dispositif national de formation et d'accompagnement méthodologique pour les intervenants de l'aide alimentaire : Jean-Philippe COGNET de l'IREPS (Cf. diaporama)

Objectif général : Acquérir des connaissances pour construire ensemble, autour de l'alimentation, des actions de promotion de la santé favorisant l'insertion sociale des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Présentation du dispositif :
Etape 1 : formation de 3 jours dans chaque département de l'Auvergne (mai à septembre 2012)
Etape 2 : accompagnement méthodologique :
- atelier collectif 1 (juin à septembre)
- suivis individuels dans 24 structures (septembre à janvier 2013)
- atelier collectif 2 (décembre à janvier 2013)

24 structures formées, 56 actions en projet dans la région :

- Exemples d'**amélioration d'un service** : réaménagement d'un local, révision de la signalétique, communication institutionnelle en interne ou en externe, réaménagement d'une zone d'accueil, des rayons de produits avec un code couleurs permettant de mieux s'orienter, amélioration de la vitrine de la structure
- Exemples d'**ateliers d'échanges** : beaucoup d'ateliers cuisine, mais aussi ateliers petit-déjeuner, repas avec des produits à DLUO dépassée (pour dépasser la crainte liée), confection de sirops, ateliers jardins, activité physique, lecture ; des temps d'échange et de régulation entre bénévoles et salariés ; utilisation du classeur « alimentation atout prix »

- Exemples de **partenariat** : semaine du goût, opérations locales comme l'opération « soupe » à la maison de l'alimentation d'Ambert,
- Exemples de **création d'outils** : un répertoire de structures locales sanitaires et sociales, réalisation d'une grille d'entretien (les projets étaient plus souvent au bénéfice de la structure qu'à celui des bénéficiaires), création et animation d'une exposition photo dans un accueil de jour, création d'un site Internet

Commentaires :
L'évaluation nationale du dispositif est en cours.
Certaines régions ont travaillé avec leur DRAAF pour développer d'autres actions.

Appels à projets 2013

- **Appel à projet lancé par la DRAAF -SRAL Auvergne Date butoir : 15 mai 2013**

L'appel à projets 2013 a pour objet de valoriser et d'accompagner des initiatives régionales émergentes ou en cours de réalisation qui se rattacheraient à une ou plusieurs priorités de la politique publique de l'Alimentation, dont la justice sociale. L'accent sera mis sur les projets fédérateurs combinant l'aide alimentaire et les actions d'accompagnement éducatives et sociales.

L'appel à projets est en ligne à l'adresse : http://draf.auvergne.agriculture.gouv.fr/Actualites-de-la-politique

- **Intervention de Christophe Lecomte (DRJSCS) :**

Depuis 2013, un nouveau support politique et financier en région, avec 3 priorités :
- fournir des denrées alimentaires ; budget qui est délégué aux Directions Départementales de la Cohésion Sociale
- proposer des aliments équilibrés en promouvant les recommandations PNNS
- profiter de la distribution d'aliments pour lutter contre l'exclusion via un accompagnement social (chantiers d'insertion, ...)

Un Appel à Projets va être lancé, le cahier des charges est à finaliser. Les crédits étant très limités, ils seront destinés à de l'aide au démarrage voire de l'accompagnement d'un projet récent. Pas de saupoudrage, mais un seul projet viable.
L'AAP sera mis en ligne sur le site de la DRJSCS.